



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

## LE HARCELEMENT SEXUEL DANS LA LOI

- ✚ La loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel donne une **définition précise et large du délit de harcèlement sexuel**.
- ✚ La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes **interdit strictement les harcèlements sexuel et moral dans les armées** et met en place une protection juridique pour les victimes.
- ✚ Le harcèlement sexuel est défini et condamné dans l'article L1153-1 du Code du travail et dans l'article 222-33 du Code pénal.

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | [avocats@buchinger-rubin.com](mailto:avocats@buchinger-rubin.com) & [judith@buchinger-rubin.com](mailto:judith@buchinger-rubin.com)

[www.buchinger-rubin.com](http://www.buchinger-rubin.com)